

Page : 1/10

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Green On Micro
- · Code du produit: 100553
- · UFI: 5V0R-7WJF-XJ96-MC4P
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- · Catégorie du produit PC12 Engrais
- · Emploi de la substance / de la préparation Mélange de micronutriments contenant de l'azote
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05



(suite page 2)



Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 1)

Page: 2/10

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Zinc monoglycinate sulfate hydrate Cuivre monoglycinate sulfate dihydrate

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

· 2.3 Autres dangers

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| CAS: 52139-31-8 | Manganate(1-), glycinato-N,O)[sulfato(2-)-O]-, hydrogen | 50-<75% |
|-----------------------------------|---|---------|
| Reg.nr.: 01-2120856527-44-0000 | ♦ Skin Irrit. 2, H315 | |
| | Zinc monoglycinate sulfate hydrate | 20-<50% |
| | Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302 | |
| CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 | acide citrique | 1-<10% |
| | ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 | |
| | Cuivre monoglycinate sulfate dihydrate | 1-<10% |
| | Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315 | |

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les secouristes font attention à l'autoprotection!

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente!

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Sortir la personne de la zone de danger.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)



Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 2)

Page: 3/10

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Les larmes des yeux

Irritation des yeux

Rougeur de la peau

Dermatite (inflammation de la peau)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Oxydes de soufre (SOx)

Oxyde d'azote (NOx)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- · Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection. Gardez les personnes non protégées libres.

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter la formation de poussière.

Pour les secouristes

Pour des informations sur les équipements de protection et les matériaux appropriés, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Conserver les déchets séparément dans des récipients appropriés marqués et bien fermés.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

Page: 4/10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les indications sur l'étiquette et le mode d'emploi.

Appliquer les procédures de travail conformément aux instructions de l'entreprise.

Remarques sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail :

Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Engrais.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

77-92-9 acide citrique

VME (Suisse) Valeur momentanée: 4 e mg/m³

Valeur à long terme: 2 e mg/m3

SSc:

PNEC

acide citrique (CAS 77-92-9)

milieu-eau douce 0.44 mg/l

milieu-eau de mer 0.044 mg/l

milieu-station d'épuration 1000 mg/l

milieu sédiment, eau douce 34.6 mg/kg dw

milieu sédiment, eau de mer 3.46 mg/kg dw

milieu-sol 33.1 mg/kg dw

milieu sédiment, eau douce 7.52 mg/kg wet weight

milieu sédiment, eau de mer 0.752 mg/kg wet weight

milieu-sol 29.2 mg/kg wet weight

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)



Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023 Date d'impression: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 4)

Page: 5/10

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Lors de formation de poussière: masque contre poussière



Masque filtrant les particules à usage unique DIN EN 143 avec filtre P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

EN 374

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(ex. chaussures de sécurité EN ISO 20345, vêtements de travail à manches longues)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique granule · Couleur: blanc, bleu · Odeur: Inodore Non déterminé. · Seuil olfactif: · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Incombustible.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Ne s'applique pas aux solides. · Supérieure: Ne s'applique pas aux solides. Non applicable.

Point d'éclair · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH (5 g/l) à 25 °C 4.3

Viscosité:

· Viscosité cinématique Non applicable.

· Solubilité Soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non applicable.

(suite page 6)



Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023 Date d'impression: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 5)

Page: 6/10

· Densité et/ou densité relative

· Densité: Non déterminée. · Masse volumique à 20 °C: 974,3 g/l · Densité de vapeur: Non applicable. Caractéristiques des particules Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Granulés

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter L'humidité
- · 10.5 Matières incompatibles:

Base fort

Oxydant fort

Acide fort

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023 Date d'impression: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 6)

Page: 7/10

LD50 >2000-<5000 mg/kg (rat) (conclusion par analogie)

Zinc monoglycinate sulfate hydrate LD50 2000 mg/kg (rat) (conclusion par analogie)

52139-31-8 Manganate(1-), glycinato-N,O)[sulfato(2-)-O]-, hydrogen

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Cuivre monoglycinate sulfate dihydrate

LD50 2000 mg/kg (rat) (conclusion par analogie)

77-92-9 acide citrique

Oral LD50 5400 mg/kg (rat) Dermique LD50 >2000 mg/kg (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

52139-31-8 Manganate(1-), glycinato-N,O)[sulfato(2-)-O]-, hydrogen

EC50 48h 142 mg/l (daphnia magna)

EC50 72h 61,4 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique pour les organismes aquatiques.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 7)

Page: 8/10

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- · Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : Zinc monoglycinate sulfate hydrate,

Cuivre monoglycinate sulfate dihydrate

· **ADR, IMDG, IATA** UN3077

· **ADR** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE

DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc monoglycinate sulfate hydrate, Cuivre monoglycinate

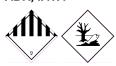
sulfate dihydrate)

· IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

SOLID, N.O.S. (Zinc monoglycinate sulfate hydrate,

Copper monoglycinate sulfate dihydrate)

ADR, IATA



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

·IMDG



· Class 9 Matières et objets dangereux divers.

· **Label** 9 · **ADR. IMDG. IATA** | | | |

Marquage spécial (ADR):
 Marquage spécial (IATA):
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 · No EMS: F-A,S-F

Stowage Category A

Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container, see

7.6.2.12 and 7.7.3.9.

(suite page 9)



Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 8) · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) 5 kg · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 · Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels (-)· Limited quantities (LQ) 5 kg Excepted quantities (EQ) Code: E1 · "Règlement type" de l'ONU: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (ZINC

> MONOGLYCINATE SULFATE HYDRATE, CUIVRE MONOGLYCINATE SULFATE DIHYDRATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Évaluation de la sécurité chimique
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA

· Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 info@staehler.ch

(suite page 10)

Page: 9/10



Page: 10/10

Date d'impression: 23.01.2023 Numéro de version 1.0 Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Green On Micro

(suite de la page 9)

www.staehler.ch

· Acronymes et abréviations:

ACTONYMES et abreviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose. 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1